

Bruxelles, le 21 septembre 2018
(OR. en)

11931/18

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0270(NLE)**

**FISC 342
ECOFIN 803**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	11032/18 FISC 305 ECOFIN 720 - COM(2018) 509 final
Objet:	Projet de DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL autorisant la République de Lettonie à introduire une mesure particulière dérogatoire à l'article 193 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée – Adoption

1. Le 2 juillet 2018, la Commission a transmis au Conseil la proposition citée en objet.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de cette dérogation lors de la réunion du groupe "Questions fiscales" du 20 juillet 2018.
3. Le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
 - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution mentionnée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 11373/18 FISC 321 ECOFIN 753; et
 - décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.